

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 octobre 2014

N° 2014-16



Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil quatorze, le 27 octobre à 11 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BERTELLI, Vice Président, en l'absence de Monsieur Jean CAMBON empêché.
Présents :	09	
Date de la convocation :	14 octobre 2014	

- Présents :**
- Mmes MAGNANI et RIOLS,
 - MM. ALAZARD, ASTOUL, ASTRUC, BERTELLI, LAMOLINAIRIE, LAVABRE et MOUCHARD
- Absents excusés :**
- MM. BONSANG, CAMBON DAGEN, GARRIGUES, MARTY, MOLLE et SAZY
- Assistaient à la séance :**
- MM BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Déchèteries – Renouvellement des marchés de traitement des déchets.

Dans le cadre des compétences optionnelles ouvertes par les statuts, le Syndicat Départemental assure la gestion des déchèteries suivantes : Parisot - Lexos - Nègrepelisse - Septfonds - Caussade - Montpezat - Molières - Montaigne - Lavit et Beaumont.

Pour la gestion de ces équipements, le Syndicat avait conclu fin 2008 différents marchés de traitement des déchets (encombrants - déchets verts - déchets ménagers - etc....) à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Ces marchés arrivant à leur terme en décembre 2014, une nouvelle consultation a été lancée en juin dernier.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au BOAMP le 08 juillet 2014.

Comme le précédent, le dossier de consultation prévoyait essentiellement :

- un découpage en lots techniques et géographiques favorisant une mise en concurrence la plus large possible,
- une durée fixe de 3 ans assortie de 3 périodes (maximum) de reconduction de 1 an, l'objectif étant de permettre une projection sur une période significative tout en conservant la possibilité d'une remise en concurrence dès la fin de la 3^{ème} année,
- une formule de « marché à bons de commande » fixant des seuils mini et maxi pour chaque lot.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie une première fois le 25 septembre pour procéder à l'ouverture des plis et une deuxième fois, ce jour, pour procéder au choix des offres.

A la suite de cette réunion la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir les offres détaillées ci-après :

N° Lot	Entreprise	Déchets concernés	Montant annuel HT	
			mini	maxi
1	DRIMM SAS	Encombrants	157 680 €	438 000 €
2	SEDE ENVIRONNEMENT	Déchets verts Beaumont / Lavit	9 010 €	25 500 €
3	APAG ENVIRONNEMENT	Déchets verts (avec reprise compost) Caussade/ Montaigu Molières/ Montpezat Nègrepelisse/ Septfonds	47 444.60 €	136 910 €
4	FERVERT	Déchets verts Lexos / Parisot	2 560 €	12 800 €
5	FERVERT / ALIAREC	Ferrailles (Recettes)	70 € / tonne +35% index E40	
6	FERVERT / ALIAREC	Batteries (Recettes)	300 € / tonne + 50 % index E40	
7	TRIADIS SERVICES	Déchets diffus spécifiques (DDS)	2 701.88 €	48 888.54 €
10	TRIADIS SERVICES	Déchets d'amiante liée	930 €	9 300 €

Le Président précise par ailleurs que les lots n°8 (mobilier hors filière Eco-Mobilier), n°9 (plastiques rigides) et n°11 (gravats) ont été déclarés infructueux par le Commission d'Appel d'Offres en raison des surcoûts trop importants par rapports aux filières en place pour les lots 8 et 9 et en l'absence d'offres pour le lot 11.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver les marchés à conclure suivants :

N° Lot	Entreprise	Déchets concernés	Montant annuel HT	
			mini	maxi
1	DRIMM SAS	Encombrants	157 680 €	438 000 €
2	SEDE ENVIRONNEMENT	Déchets verts Beaumont / Lavit	9 010 €	25 500 €
3	APAG ENVIRONNEMENT	Déchets verts (avec reprise compost) Caussade/ Montaigu Molières/ Montpezat Nègrepelisse/ Septfonds	47 444.60 €	136 910 €
4	FERVERT	Déchets verts Lexos / Parisot	2 560 €	12 800 €
5	FERVERT / ALIAREC	Ferrailles (Recettes)	70 € / tonne +35% index E40	
6	FERVERT / ALIAREC	Batteries (Recettes)	300 € / tonne + 50 % index E40	
7	TRIADIS SERVICES	Déchets diffus spécifiques (DDS)	2 701.88 €	48 888.54 €
10	TRIADIS SERVICES	Déchets d'amiante liée	930 €	9 300 €

- d'autoriser le Président à procéder à la signature des marchés correspondants et de tous documents se rapportant à leur exécution.



Fait et délibéré le 27 octobre 2014

Le Président,

Jean CAMBON